

# Des mesures appelées à durer

La Chambre de Commerce plaide pour une extension des mesures pour les entreprises

**LUXEMBOURG** Dans ses avis relatifs à différents projets de loi relatifs aux nouvelles aides annoncées par le Gouvernement le 13 novembre dernier, la Chambre de Commerce a accueilli favorablement les mesures de soutien afférentes qui confèrent davantage de sécurité et de prévisibilité aux entreprises. Elle salue la mise en place d'une contribution temporaire de l'Etat aux coûts non couverts de certaines entreprises ainsi que le prolongement de la période d'application des régimes d'aides aux entreprises déjà en vigueur. Elle insiste néanmoins à ce que les formalités en vue de l'obtention des aides soient simplifiées afin de permettre aux entreprises d'en bénéficier rapidement.

Cette crise sanitaire continue de produire ses effets néfastes sur l'économie et impacte négativement la bonne marche des entreprises et menace la survie de nombreuses PME.

Dans cette situation socio-économique inédite, il est donc nécessaire de continuer à soutenir les entreprises luxembourgeoises les plus touchées par des aides ciblées et efficaces, afin d'éviter la destruction massive de substance économique, d'emplois et de capacité d'investissement et de contribution aux recettes fiscales futures estime la Chambre de Commerce. Cette dernière se félicite de l'extension dans la durée du chômage partiel et de la garantie étatique jusqu'en juin 2021. Elle demande de façon identique que les aides du fonds de relance et des coûts non couverts soient également accessibles jusque juin 2021 à l'ensemble des entreprises pour lesquelles la pandémie a entraîné la suspension ou la réduction des activités. Elle demande par ailleurs que le critère européen de la perte du chiffre d'affaires pour l'aide des coûts non couverts de 30% soit pris en compte, par rapport à 40% prévu dans le projet

de loi actuel. Au regard des nouvelles restrictions sanitaires annoncées lundi par le Gouvernement, la Chambre de Commerce se réjouit de constater que le projet de loi sur les coûts non couverts prévoit la prise en compte de 100% des charges dans le cadre de la détermination des coûts éligibles pour les entreprises issues des secteurs qui sont contraints de fermer complètement et de suspendre leurs activités. Elle rappelle également qu'il est important de prendre en compte le fait que ces fermetures auront des répercussions sur d'autres secteurs, qui eux ne sont pas contraints de suspendre leurs activités au sens strict des textes, mais qui subiront un arrêt d'activité analogue suite aux mesures sanitaires et à l'arrêt d'activité de leur clientèle.

La Chambre de Commerce souligne la nécessité de permettre aux entreprises qui se trouvent dans une telle situation de pouvoir

également bénéficier d'une prise en compte de 100% de leurs charges dans le cadre de la détermination des coûts éligibles. A l'inverse, l'annonce du Gouvernement d'augmenter le salaire social minimum (SSM) de 2,8% au 1er janvier 2021 se situe complètement en porte-à-faux par rapport à la situation difficile que traversent actuellement de nombreuses entreprises, poursuit la Chambre de Commerce. «L'efficacité des aides aux entreprises proposées par le Gouvernement risque d'être entravée par le choix politique d'augmenter le SSM dans ce contexte économique des plus périlleux et incertains qui, à nouveau, impactera négativement la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et l'employabilité des salariés résidents et demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. Cette augmentation du SSM risque de précipiter les cessations d'activités de nombreuses entreprises», conclut-elle. LJ